Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212900740-20261109-D2026_11_001-DE

D 2026-11-001

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE GUIMILIAU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de GUIMILIAU s'est réuni à la mairie le neuf novembre deux mille vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Mme GUILLERM Elisabeth, Maire.

Date de la convocation : Le 5 novembre 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Présents : ABILY Hélène, CAM Fabien, COLLEC Guillaume, FLORY Noëline, GUILLERM Elisabeth, GUILLOU Marie-Pierre, LE VOURC'H Laëtitia, POULIQUEN Denis, TOUSSAINT Constance, THEPAUT Jean-Jacques, LE GALL Michel, LE SAOUT Jean-Yves, VASSARD Ludovic

Secrétaire de séance : Michel LE GALL

Absents excusés : JOLY Vincent, qui donne pouvoir GUILLERM Elisabeth ; GAUNEZ Romain qui donne pouvoir à Jean-Jacques THEPAUT

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 septembre 2026

Les séances du Conseil donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal (PV) de l'intégralité des débats.
Au début de chaque séance, le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le PV de la séance précédente dans la mesure où il a pu être établi et adressé à l'ensemble des conseillers. Toute correction portée au PV d'une séance est mentionnée dans le PV de la séance suivante au cours de laquelle la rectification est demandée.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal à l'unanimité.

A GUIMILIAU, le 9 novembre 2026

Le Maire,
Elisabeth GUILLERM

MAIRIE DE GUIMILIAU
29400

Le secrétaire de séance,
Michel LE GALL